

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2875

10 octobre 2014

### SOMMAIRE

Alpha Transporting Transatlantique International S.A. ....	137955	Computer Associates Luxembourg S.à r.l. ....	137960
Ares Solution S.à r.l. ....	137956	Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ....	138000
AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l. ....	137956	Enovos Luxembourg S.A. ....	137962
AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l. ....	137957	Enterprise Systems Technologies S.à r.l. ....	137963
AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l. ....	137957	Enton 2 S.à r.l. ....	137962
Autopass S.A. ....	137956	Epic 1 S.à r.l. ....	138000
Autotech-ID S.à r.l. ....	137957	EPISO Luxembourg Holding S.à r.l. ....	137963
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l. ....	137957	Eugénie Patri Sébastien ....	137962
Bashneft Investments S.A. ....	137958	Exopack Holdings 2 S.à r.l. ....	137963
B-Chemicals International Holding SA ..	137961	Fidelity Productions Participations S.A. ....	137961
B-Chemicals International Holding SA ..	137958	Financial Lincoln S.A. ....	137983
Becky S.A. ....	137956	GL Europe Blandford Square S.à r.l. ....	137989
Belvedere Holdings S.à r.l. ....	137963	Grace Lodge Care S.à r.l. ....	137999
Birnet Investments S.A. ....	137958	Grenache & Cie S.N.C. ....	137985
Blackhawk Coop S.A. ....	137955	HAP S.à r.l. ....	138000
Black Rhino Partners S.A. ....	137959	Polyusus Lux VI S.à r.l. ....	137954
Bois Schmitz Sàrl ....	137957	Quinta dos Bairros S.A. ....	137954
BRE/Europe 6-A Q S.à r.l. ....	137982	Real Estate Property 4 S.A. ....	137954
B.R.E. S.A. ....	137956	Real Estate Property 9 S.A. ....	137999
BRU II GP S.à r.l. ....	137961	RGC GP Co. S.à r.l. ....	137999
BSI Art Collection S.A. ....	137959	RGC JV Co. S.à r.l. ....	137999
BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l. ....	137959	Rosalia AG ....	137999
Bunge Europe S.A. ....	137961	Rusar Agro S.A. ....	137954
Cable TV Holdings S.à r.l. ....	137958	SNI International Holdings S.à r.l. ....	137962
Cannel S.A. ....	137959	Transocean Investments S.à r.l. ....	138000
C.C. Europe S.A. ....	137960	Transocean Investments S.à r.l. ....	138000
CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	137960	WCC Poland S.à r.l. ....	137955
CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	137960	WCC Romania S.à r.l. ....	137955
Chronus Holding S.A. ....	137959	Wedge Consulting SA ....	137954
		Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l. ....	137955

**Polyusus Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 189.160.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance ce des tiers que l'adresse professionnelle de Mr. Felix ROHNER, gérant A de la société, a été transférée au 17, Grabenstrasse, CH - 6340 BAAR, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129680/12.

(140146470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Quinta dos Bairros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.942.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129707/10.

(140146409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Rusar Agro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.169.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13.08.14.

Référence de publication: 2014129716/10.

(140146548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Real Estate Property 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 167.092.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE PROPERTY 4 S.A.

Référence de publication: 2014129720/10.

(140147059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Wedge Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3552 Dudelange, 2B, rue Nic Conrady.  
R.C.S. Luxembourg B 170.611.

—  
Les statuts coordonnés au 05/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13/08/2014.

Me Cosita Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2014129846/12.

(140146638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.215.

—  
*Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 07 Août 2014*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014129842/13.

(140146896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**WCC Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.185.

—  
*Extrait des décisions du Conseil de gérance prises en date du 07 Août 2014*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014129843/13.

(140146908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.168.

—  
Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014129834/10.

(140146948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

—  
Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129927/9.

(140147655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Blackhawk Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.****Capital social: GBP 100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.411.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129946/9.

(140147473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Ares Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.958.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 4/07/2014 que le nouvel et unique associé est la société de droit luxembourgeois E-LISA SàRL (RCS Luxembourg B 110604) avec siège social sis 22-24, rue du X octobre à L-7243 Bereldange.

Référence de publication: 2014129934/10.

(140147320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 148.150,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 2 COMPANY S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129935/11.

(140147131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Autopass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 170.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129938/10.

(140147380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**B.R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.548.

*Rectificatif du dépôt du 28 mai 2014 (N.L140088925)*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.R.E.S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014129941/13.

(140147722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Becky S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129952/9.

(140147444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.072.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 août 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14.8.2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AUB FRENCH LOGISTICS N° 4 COMPANY S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129936/14.

(140147185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Autotech-ID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 88.854.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014129939/12.

(140147504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**AUB French Logistics No 4 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 120.072.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 4 COMPANY S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129937/11.

(140147368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 149.140.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129949/9.

(140147801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Bois Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 92.681.

—  
Aus der Übertagung von Anteilen vom 11.01.2013, geht folgendes hervor:

Die Firma KNAUF HOLZ P GmbH überträgt 9.000 Anteile der BOIS SCHMITZ S.A.R.L. an KNAUF HOLZ S.A.R.L..

Référence de publication: 2014129947/9.

(140147247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Cable TV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 364.505,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129966/10.

(140147594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Bashneft Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 180.623.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 12 août 2014*

Le Conseil d'administration a décidé avec effet au 15 juin 2014:

L'adresse professionnelle d'administrateur de catégorie B, Maria Tkachenko a changé:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

L'adresse professionnelle d'administrateur de catégorie B, Alexander Tkachenko a changé:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

L'adresse professionnelle du commissaire aux comptes, Mikhail Kiselev a changé:

- ancienne adresse: 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

- nouvelle adresse: 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Luxembourg, le 13.08.2014.

Référence de publication: 2014129945/19.

(140147098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**B-Chemicals International Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 173.536.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129944/10.

(140147635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Birnet Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 166.345.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/08/2013:*

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de l'Administrateur unique, Madame Sara Maya Al-Askari jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

L'adresse privée de Madame Al-Askari a changé. Sa nouvelle adresse est:

Carbonero Y Sol 18

E - 28006 Madrid - Espagne

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014129954/15.

(140147523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Black Rhino Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 154.454.

Document remplaçant la 1<sup>ère</sup> version lors du dépôt initial au RCS n° L140146189  
Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014129957/13.

(140147158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**BSI Art Collection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 79.264.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09.01.2014*

1. L'adresse de la société est transférée du 6, avenue Marie-Thérèse -L - 2132 LUXEMBOURG à la nouvelle adresse suivante:

122 rue AdolpheFischer - L - 1521 Luxembourg

Certifié sincère et conforme

BSI ART COLLECTION S.A.

Référence de publication: 2014129961/13.

(140147721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.012.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 61, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 177.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014129963/10.

(140147615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Cannel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 39.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129994/9.

(140147469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Chronus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 35.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130001/9.

(140147458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 46.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHH Financière S.A., société de gestion de patrimoine familial*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129999/12.

(140147624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 46.057.

*Extrait des minutes de la résolution prise du conseil d'administration en date du 30 juillet 2014*

Veillez noter que le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L- 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 30 juillet 2014.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial*  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129998/15.

(140147367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Computer Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.372.

Le Bilan consolidé au 31 Mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Computer Associates Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014129991/14.

(140147779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**C.C. Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.872.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2014.

Arietis Consulting S.A.

Mr. Peter Geylen

*Mandataire*

Référence de publication: 2014129965/13.

(140147455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---



**BRU II GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: ISK 1.099.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.177.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 21 juillet 2014*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet le 15 juillet 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014129948/13.

(140147508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**B-Chemicals International Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 173.536.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129943/10.

(140147633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Bunge Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.832.

—  
Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Bunge Europe S.A.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2014129964/14.

(140147754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Fidelity Productions Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.518.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société en date du 14 août 2014 que:

- La Société a pris acte de la démission, en date du 14 août 2014, de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur;

- La personne suivante a été cooptée en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Madame Christelle MATHIEU, née le 1<sup>er</sup> mars 1978 à Virton (Belgique) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Elle reprendra le mandat de son prédécesseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130072/17.

(140147509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Enton 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.934.

—  
RECTIFICATIF*Extrait*

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L140115569 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 8 juillet 2014.

Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Enton 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014130036/15.

(140147378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4327 Escg-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014130048/12.

(140147786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**SNI International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.518.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 08 juillet 2014*

Le siège a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SNI International Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129770/13.

(140146343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Eugénie Patri Sébastien, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Juan de Hemptinne, avec adresse au 2, Mont d'Anhée, 5537 Anhée, Belgique, au mandat d'administrateur, avec effet au 25 juin 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2016 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Bernard Boon Falleur, avec adresse au 5, Drève des Rhododendrons, 1170 Bruxelles, Belgique, de son mandat d'administrateur, avec effet au 25 juin 2014;

3. Changement du mandat de commissaire aux comptes de BDO Audit, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mai 2016 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014130040/19.

(140147297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Exopack Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.037.

---

Les comptes annuels pour la période du 29 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014130045/11.

(140147704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 175.518.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014130035/11.

(140147413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 675.250,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014130051/10.

(140147705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Belvedere Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 29.414.980,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.766.

---

In the year two thousand and fourteen, on the first day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

AnaCap Financial Partners II, LP, a Guernsey limited partnership whose registered office is at PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered with the Guernsey Registry under the number 1027 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Lou Venturin, jurist, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Belvedere Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of

29 April 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1778 of 9 July 2014, having its registered office at Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 186.766 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the proxy and as to be adopted pursuant to the resolution on item 5 of this agenda;

2. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of GBP 1,- each;

3. Increase of the Company's share capital by an amount of GBP 29,402,480 to an amount of GBP 29,414,980 by the issue of (i) 2,940,248 class A shares, (ii) 2,940,248 class B shares, (iii) 2,940,248 class C shares, (iv) 2,940,248 class D shares, (v) 2,940,248 class E shares, (vi) 2,940,248 class F shares, (vii) 2,940,248 class G shares, (viii) 2,940,248 class H shares, (ix) 2,940,248 class I shares, and (x) 2,940,248 class J shares, being a total of 29,402,480 new shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each;

4. Subscription by the Sole Shareholder to and payment of the new shares so issued as specified under item 2 plus a share premium above in the amount of GBP 2 by a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 29,402,482;

5. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items; and

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of one British Pound GBP 1,- each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty-nine million four hundred two thousand four hundred eighty British Pounds (GBP 29,402,480.-) to an amount of twenty-nine million four hundred fourteen thousand nine hundred eighty British Pounds (GBP 29,414,980.-) by the issue of (i) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class A shares, (ii) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class B shares, (iii) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class C shares, (iv) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class D shares, (v) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class E shares, (vi) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class F shares, (vii) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class G shares, (viii) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class H shares, (ix) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class I shares, and (x) two million nine hundred forty thousand two hundred forty-eight (2,940,248) class J shares, being a total of twenty-nine million four hundred two thousand four hundred eighty (29,402,480) new shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared that it subscribed to the new shares so issued and fully paid the above capital increase by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-nine million four hundred two thousand four hundred eighty-two British Pounds (GBP 29,402,482.-) evidence of which has been shown to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from said contribution in cash (i) an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital accounts of the Company (each time the aggregate nominal value of the shares so issued under a given class of shares to be allocated to the share capital account of such class) and (ii) the remainder to the share premium account of the Company (being an amount of two British Pounds (GBP 2.-) for the share premium account of the Company).

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the above resolutions, such articles of association to read as follows:

### "Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Belvedere Holdings S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition and the disposal of, the granting of and the retaining, by way of securitisation or otherwise, (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty-nine million four hundred fourteen thousand nine hundred eighty British Pounds (GBP 29,414,980.-) divided into twenty-nine million four hundred fourteen thousand nine hundred eighty (29,414,980) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;

- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- two million nine hundred and forty thousand two hundred and forty-eight (2,940,248) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by Law.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

## **Art. 6. Shares.**

### **6.1. Shares**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

### **6.2. Subscription and Transfer of Shares**

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### **6.3. Profit Sharing**

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

### **6.4. Voting rights**

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

### **6.5. Repurchase of Shares**

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares, only to be redeemed between 1 August 2014 and 31 December 2014 (the "Class J Period");



- (ii) Class I Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class J Period or 1 January 2015, as the case may be and no later than 31 December 2015 (the " Class I Period");
- (iii) Class H Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class I Period or 1 January 2016, as the case may be and no later than 31 December 2016 (the " Class H Period");
- (iv) Class G Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class H Period or 1 January 2017, as the case may be and no later than 31 December 2017 (the " Class G Period");
- (v) Class F Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class G Period or 1 January 2018, as the case may be and no later than 31 December 2018 (the " Class F Period");
- (vi) Class E Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class F Period or 1 January 2019, as the case may be and no later than 31 December 2019 (the " Class E Period");
- (vii) Class D Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class E Period or 1 January 2020, as the case may be and no later than 31 December 2020 (the " Class D Period");
- (viii) Class C Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class D Period or 1 January 2021 as the case may be and no later than 31 December 2021 (the " Class C Period");
- (ix) Class B Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class C Period or 1 January 2022, as the case may be and no later than 31 December 2022 (the " Class B Period"); and
- (x) Class A Shares only to be redeemed between the day after the end of the Class B Period or 1 January 2023, as the case may be and no later than 31 December 2023 (the " Class A Period"), and together with the Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period (the "Class Periods").

In the event a share class is not fully redeemed during the aforementioned relevant Class Period, then it can only be redeemed in a new class period following the same principle as described under points (i) to (x) above (i.e. from Class J Shares to Class A Shares as applicable) (a "New Class Period"). The first New Class Period shall start the day after the end of the Class A Period and end no later than one year after the start of such first New Class Period. Each subsequent New Class Period shall start the day after the end of the preceding New Class Period and end no later than one year after the start of such subsequent New Class Period.

In the event of a repurchase and cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, on the basis of interim accounts not older than 30 days and not later than 10 days before the date of redemption. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers or the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may allot any share premium available as shown in the aforementioned interim accounts to the share class to be redeemed. The Cancellation Amount, may at the option of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers or the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders be paid in cash, in kind or by means of set off.

The holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled. The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

### Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected.

They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg at the Company's registered office or such other place in Luxembourg as indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by videoconference or by any similar means of communication, but in all cases initiated out of Luxembourg, enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision can be taken, but only in cases of urgency. Such written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.



Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of June of each year, at 11:00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by Law (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

Each year, to the extent that the Company resolves to make dividend distributions, the shareholders are entitled to receive dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighty per cent (0.80%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them (the "Ordinary Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them (the "Class A Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them (the "Class B Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them (the "Class C Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them (the "Class D Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them (the "Class E Shares Preferred Dividend"), then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them (the "Class F Shares Preferred Dividend"), then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them (the "Class G Shares Preferred Dividend"), then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them (the "Class H Shares Preferred Dividend"), then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares (the "Class I Shares Preferred Dividend"), and then,

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class J Shares (the "Class J Shares Preferred Dividend" and together with the Class A Shares Preferred Dividend, the Class B Shares Preferred Dividend, the Class C Shares Preferred Dividend, the Class D Shares Preferred Dividend, the Class E Shares Preferred Dividend, the Class F Shares Preferred Dividend, the Class G Shares Preferred Dividend, the Class H Shares Preferred Dividend and the Class I Shares Preferred Dividend, the "Classes of Shares Preferred Dividends").

Any remainder of any dividend distribution shall then be allocated by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders meeting, amongst the holders of classes of shares only (and for the avoidance of doubt excluding the Ordinary Shares).

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution and always in compliance with the provisions of Article 24 above.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

## Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve of the Company)

and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the accrued but unpaid Ordinary Shares Preferred Dividend and Classes of Shares Preferred Dividends for the current or previous years (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + PD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits of the Company (including carried forward profits), i.e. the profits realized by the Company for the current or previous years deduction made of general expenses, charges, depreciations, provisions and taxes for the current or previous years.

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve).

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled.

L= carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

PD = the accrued but unpaid Ordinary Shares Preferred Dividend and Classes of Shares Preferred Dividends for the current or previous years.

Available Resources means the sum of (i) all the cash held by the company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating the relevant Class Period and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company".

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date not older than 30 days and not later than 10 days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 24 of these Articles.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall not exceed the lower of (i) the Available Amount and (ii) the Available Resources at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AnaCap Financial Partners II, LP, une société en commandite (limited partnership) guernesiaise, ayant son siège social à PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 1027 (l'"Associé Unique"),

représentée par Mme Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare qu'il détient actuellement l'ensemble des parts sociales de Belvedere Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, du 29 avril 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1778 du 9 juillet 2014, ayant son siège social au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.766 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique confirme être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'agenda suivant:

1. création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, dénommées Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, conformément aux termes et conditions fixés dans les statuts de la Société tels que modifiés tels que joints à la procuration et tels que devant être adoptés suite à la résolution du point 5 de cet ordre du jour;

2. reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 29.402.480,- à un montant de GBP 29.414.980,- par l'émission de (i) 2.940.248 parts sociales de Classe A, (ii) 2.940.248 parts sociales de Classe B, (iii) 2.940.248 parts sociales de Classe C, (iv) 2.940.248 parts sociales de Classe D, (v) 2.940.248 parts sociales de Classe E, (vi) 2.940.248 parts sociales de Classe F, (vii) 2.940.248 parts sociales de Classe G, (viii) 2.940.248 parts sociales de Classe H, (ix) 2.940.248 parts sociales de Classe I, et (x) 2.940.248 parts sociales de Classe J, représentant un total de 29.402.480 nouvelles actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;

4. souscription par l'Associé Unique et paiement des nouvelles part sociales ainsi émises tel que spécifié au point 2 avec une prime d'émission d'une montant de GBP 2,- par un apport en numéraire par l'Associé Unique d'une montant total de GBP 29.402.482,-;

5. modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises sous les points ci-dessus; et

6. divers.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, dénommées Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, conformément aux termes et conditions fixés dans les statuts de la Société tels que modifiés.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reclasser les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 29.402.480,-) à un montant de vingt-neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 29.414.980,-) par l'émission de (i) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe A, (ii) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe B, (iii) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe C, (iv) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe D, (v) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe E, (vi) 2.940.248 parts sociales de Classe F, (vii) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe G, (viii) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe H, (ix) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe I, et (x) deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de Classe J, représentant un total de vingt-neuf millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingts (29.402.480) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme ci-dessus, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales émises et de payer entièrement la somme de l'augmentation du capital social ci-dessus par un apport en numéraire d'un



montant total de vingt-neuf millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 29.402.482,-), la preuve de cela ayant été montrée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer dudit apport en numéraire (i) un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises aux comptes du capital social de la Société (en allouant chaque fois la valeur nominale intégrale des parts sociales d'une classe déterminée au compte du capital social de cette classe) et (ii) le solde au compte de prime d'émission de la Société (étant un montant de deux Livres Sterling (GBP 2,-)).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, comme suit:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Belvedere Holdings S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la société est l'acquisition et la détention directe et indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi et la détention par moyen de titrisation ou tout autre moyen (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

L'objet de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées qui sont réservées aux sociétés qui ont une autorisation spécifique à cet effet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 29.414.980,-) représenté par vingt-neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent quatre-vingts (29.414.980) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), entièrement souscrites et libérées;
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), entièrement souscrites et libérées; et
- deux millions neuf cent quarante mille deux cent quarante-huit (2.940.248) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s). La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

### Art. 6. Parts Sociales.

#### 6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun a été nommé.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

#### 6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

#### 6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

#### 6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour tous les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

#### 6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

(i) les Parts Sociales de Classe J, à racheter seulement entre le 1 août 2014 et le 31 décembre 2014 (la "Période de la Classe J");

(ii) les Parts sociales de Classe I, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe J ou, le cas échéant, le 1 janvier 2015 et au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de la Classe I");

(iii) les Parts Sociales de Classe H, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe I ou, le cas échéant, le 1 janvier 2016 et au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de la Classe H");

(iv) les Parts Sociales de la Classe G, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe H ou, le cas échéant, le 1 janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de la Classe G");

(v) les Parts Sociales de la Classe F, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe G ou, le cas échéant, le 1 janvier 2018 et au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de la Classe F");

(vi) les Parts Sociales de la Classe E, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de Période de la Classe F ou, le cas échéant, le 1 janvier 2019 et au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de la Classe E");

(vii) les Parts Sociales de la Classe D, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe E ou, le cas échéant, le 1 janvier 2020 et au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de la Classe D");

(viii) les Parts Sociales de la Classe C, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe D ou, le cas échéant, le 1 janvier 2021 et au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de la Classe C");

(ix) les Parts Sociales de la Classe B, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe C ou, le cas échéant, le 1 janvier 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de la Classe B"); et

(x) les Parts Sociales de la Classe A, à racheter seulement entre le jour suivant la fin de la Période de la Classe B ou, le cas échéant, le 1 janvier 2023 et au plus tard le 31 décembre 2023 (la "Période de la Classe A" et ensemble avec la Période de la Classe B, la Période de la Classe C, la Période de la Classe D, la Période de la Classe E, la Période de la Classe F, la Période de la Classe G, la Période de la Classe H, la Période de la Classe I et la Période de la Classe J, les "Périodes des Classes").

Dans l'hypothèse où une classe de parts sociales n'est pas entièrement remboursée pendant la période considérée comme indiqué ci-dessus, cette dernière ne pourra être remboursée que pendant la période de la classe suivante suivant le même principe que celui décrit aux points (i) à (x) (c'est-à-dire des Parts Sociales de la Classe J aux Parts Sociales de la Classe A, le cas échéant) (une "Nouvelle Période de Classe"). La première Nouvelle Période de Classe débutera le jour suivant la fin de la Période de la Classe A et s'achèvera au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période de Classe. Chaque Nouvelle Période de Classe suivante débutera le jour suivant la fin de la Nouvelle Période de Classe précédente et s'achèvera au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période de Classe suivante.

Dans le cadre d'un rachat ou d'une annulation de l'intégralité d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus) chacune de ces classes de parts sociales donne droit aux associés (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) au Montant Général d'Annulation qui est déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, sur la base des comptes intermédiaires datant de moins de 30 jours et au plus tard de 10 jours avant la date de rachat. Le Gérant ou le cas échéant, le Conseil de Gérance ou l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut allouer à la classe de parts sociales devant être rachetée, toute prime d'émission disponible telle que figurant dans les comptes intermédiaires susmentionnés. Le Montant d'Annulation peut, à la discrétion du Gérant ou le cas échéant, du Conseil de Gérance ou de l'associé unique ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, être émis en espèce, en nature ou par tout autre moyen de compensation.

Les porteurs de parts sociales des classes rachetées ou annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée. La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour



toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de parts sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de parts sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire, mais dans tous les cas débuté au Luxembourg, permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire peut être prise, mais seulement en cas d'urgence. Une telle décision, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour de juin de chaque année, à onze heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence à courir le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Tous les ans, pour autant que la Société décide de réaliser des distributions de dividendes, les associés ont le droit aux distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris aux fonds présents sur le compte de prime d'émission et le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Classes Ordinaires auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent (les "Dividendes Préférentiels de Parts Sociales Ordinaires"), puis;

- les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A"), puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C"), puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe G") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I") puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent, (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe J") et ensemble avec les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F, les Dividendes Préférentiels

des Parts Sociales de Classe G, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H et les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I, les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes").

Tout solde restant de toute distribution de dividendes sera alors alloué par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, entre les porteurs de classes de parts sociales seulement (et, pour éviter toute confusion, à l'exclusion des Parts Ordinaires).

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, et toujours conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessus.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'article 24 ci-dessus.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

## Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission de la Société) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes reportées mais seulement dans la mesure où elles n'étaient pas déjà déductibles des bénéfices nets de la Société, (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents et (iii) les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales Ordinaires et les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes courus mais non payés de l'année précédente et celle en cours (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Dans ce cadre:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), c'est-à-dire les profits réalisés par la Société au cours de l'année précédente et celle en cours, déduction faite des dépenses générales, charges, dépréciations, provisions et taxes de l'année précédente et celle en cours.

P = toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée

L = les pertes reportées mais seulement dans la mesure où elles n'étaient pas déjà déductibles des bénéfices nets de la Société exprimés en positif.

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts.

PD = les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales Ordinaires et les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales des Classes courus mais non payés de l'année précédente et celle en cours.

Ressources Disponibles désignent la somme de (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme ayant une échéance résiduelle de plus de six mois), (ii) les instruments de marché monétaire facilement négociable, les obligations et billets ainsi que toutes créances qui de l'avis du Conseil de Gérance seront payés à la Société à court terme, déduction faite de tout endettement ou autre dette de la Société dont l'échéance est inférieure à six mois, déterminés sur la base des comptes intérimaires relatifs à Période de Classe concernée et (iii) tous actifs tels que des parts sociales, des titres ou d'autres valeurs mobilières détenus par la Société.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date de moins de 30 jours et au plus tard 10 jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation ne doit pas être supérieur au montant le moins élevé (i) du Montant Disponible et (ii) des Ressources Disponibles au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts."

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36835. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131070/1054.

(140149208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

### **BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.853.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 19 août 2014, que les associés de la Société ont transféré les parts sociales qu'ils détenaient de la manière suivante:

Blackstone Real Estate Partncrs Europe III L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 12521; a transféré la totalité des parts sociales classe A qu'il détenait dans la Société comme suit:

(1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P, société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325078, 112 parts sociales classe A;

(2) Blackstone Rcal Estate Partners (Offshore) VII.TE.I-8 L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 1645928 1, 131 parts sociales classe A;

(3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325003, 151 parts sociales classe A;

(4) Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII - SMD L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325334,3 parts sociales class A;

Blackstone Real Estatc Holdings Europc III L.P, société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 101 54, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du



Corporate Registry of Canada sous le numéror LP 13708 144; transfelt 1 part socia le classe A à Blackstonc Family Real Estate Partnership (Offshore) VII - SMD L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro 16325334;

Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P, société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 13708011; transfert 1 part sociale classe A à Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-ESC L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Rcgistry of Canada sous le numéro LP 16324634;

Blackstone Real Estate Holdings Europe III-ESC L.P, société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16120164; transfert 1 part sociale à Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-ESC L.P., société en commandite, constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à l'adresse 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, et immatTiculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324634;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P. . . . . .	0 parts sociales classe A
- Blackstonc Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P. . . . . .	151 parts sociales classe Z
	151 pars sociales classe A
- Blackstone Real Estate Paltners (Offshore) VII.TE.I-8 L.P. . . . . .	162 parts sociales classe Z
	162 parts sociales classe A
- Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P. . . . . .	178 parts sociales classe Z
	178 parts sociales classe A
- Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-ESC L.P. . . . . .	3 parts sociales classe Z
	3 parts sociales classe A
- Blackstone Family Real Estate Paltnership (Offshore) VII-SMD L.P. . . . . .	5 parts sociales classe Z
	5 parts sociales classe A
- Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII L.P. . . . . .	1 parts sociale classe Z
	1 parts sociale classe A
- Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P. . . . . .	0 parts sociales classe A
- Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P. . . . . .	0 parts sociales classe A
- Blackstone Real Estate Holdings Europe III - ESC L.P. . . . . .	0 parts sociales classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014131083/65.

(140148936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

### **Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

In the year two thousand fourteen.

On the thirteenth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

WAS HELD:

An Extraordinary Shareholders' Meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) FINANCIAL LINCOLN S.A., having its registered office at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 120.645, incorporated by a deed received by Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on October 11<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2196 of November 23<sup>rd</sup>, 2006 (hereafter "the Company"), having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) divided into three hundred and ten shares (310) of a nominal value of one hundred (EUR 100.00) each.

The meeting is presided over by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Chairwoman chooses Ms. Claudia Rouckert, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as secretary.

The assembly chooses Mrs. Brigitte Martin, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as scrutineer.

The Chairwoman then declares and requests the notary to state:

- That the shareholders, present or represented, as well as the number of shares they hold, are detailed on the attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary. Such attendance list and the relevant proxies will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- That the whole share capital being present or represented at this Extraordinary Shareholders' Meeting, no convening notice was necessary, the shareholders present or represented acknowledging that they were duly convened and declaring that the agenda was communicated to them prior to the meeting.

- That this Extraordinary Shareholders' Meeting is thus duly convened and may validly deliberate on the agenda, which is the following:

"1. Decision to dissolve the company.

2. Decision to put the company into liquidation.

3. Discharge to the board of directors and the Commissaire aux Comptes.

4. Designation of one or several liquidator(s) and determination of their powers."

Thereafter, the shareholders present or represented discuss on the agenda and, after deliberations, take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to dissolve the public limited company FINANCIAL LINCOLN S.A.

*Second resolution*

The shareholders decide to put the public limited company FINANCIAL LINCOLN S.A. into liquidation.

*Third resolution*

The shareholders decide to grant full and entire discharge to the incumbent directors and Commissaire aux comptes, for the performance of their mandates up to the date of this Extraordinary General Meeting.

*Fourth resolution*

The shareholders decide to appoint the company TAX CONSULT S.A., with registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B, number 113.223, as liquidator with the broadest power, as mentioned under the articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Nothing else appearing in the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze,

Le treize août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**S'EST REUNIE:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme FINANCIAL LINCOLN S.A., ayant son siège social au L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 120.645, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2196 du 23 novembre 2006 (ci-après la «Société»), au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.



L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Brigitte Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- «1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société anonyme FINANCIAL LINCOLN S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de mettre en liquidation la société anonyme FINANCIAL LINCOLN S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la société TAX CONSULT S.A., avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 113.223, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 14 août 2014. Relation: EAC/2014/11206. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131246/114.

(140149230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the Partners of "GRENACHE & CIE S.N.C.", having its registered office at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.763.

The Partnership was incorporated by notarial deed on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The constitution of the Partnership dated 20 November 2007 was last amended by notarial deed on 17 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Constitution").

#### THERE APPEARED

Grenache, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.649 and having a share capital of EUR 21,000, here represented by Mr. David WIDART, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 July 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

BNP Paribas, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France and registered with the French Register of Commerce and Companies under number 662042449, here represented by Mrs. Valerie ATTIA, with professional address at 3 Rue d'Antin, 75002 Paris 02 France, by virtue of a proxy given on 16 July 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the Partners are represented at the meeting and expressly waive any notice and convening formalities in accordance with clause 8.3 of the Constitution.

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand.

The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to approve the interim financial statements of the Partnership established for the period from 1 January 2014 to 17 July 2014 (the "Interim Financial Statements").

2. Decision to vote on the discharge of the members of the Management Committee of the Partnership in relation to the performance of their respective duties for the period from 1 January 2014 to 17 July 2014.

3. Decision to dissolve and put the Partnership in early liquidation.

4. Decision to appoint FIDUPAR, a public limited liability company (société anonyme) existing under Luxembourg law, having its registered office at 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 74.296 ("FIDUPAR"), as the sole liquidator of the Partnership upon the proposal of the B Partner in accordance with clause 16.4 of the Constitution and to determine the powers and certain express duties of such sole liquidator (in particular, in relation to the optional redemption right, the liquidation distribution amounts and waterfall and the payment directions to be given by such sole liquidator in relation to the Partnership's secured account held with Barclays Bank PLC, to the extent funds are standing to the credit of such account).

5. Miscellaneous.

The following resolutions were taken by the Partners:

#### *First resolution*

The Partners decide to approve the Interim Financial Statements.

#### *Second resolution*

The Partners decide to discharge the members of the Management Committee of the Partnership in relation to the performance of their respective duties for the period from 1 January 2014 to 17 July 2014.

#### *Third resolution*

The Partners decide, in compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and with immediate effect, to dissolve the Partnership and to put the Partnership into early liquidation.

#### *Fourth resolution*

Upon the proposal of the B Partner in accordance with clause 16.4 of the Constitution, the Partners decide to appoint FIDUPAR as sole liquidator of the Partnership (the "Sole Liquidator"). The Sole Liquidator has the authority and duty to realise the whole of the assets of the Partnership (to the extent these are not already in cash) and discharge its liabilities. The Sole Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Partnership, especially the Interim Financial Statements.

The Sole Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Company Law, without specific prior authorisation from the Partners being required. After having made the necessary

provisions for the payment of the debts, the Sole Liquidator shall distribute the liquidation surplus to the Partners in accordance with the terms of the Constitution (in particular, the payment waterfall set out in clause 16.5 thereof) by no later than 24 July 2014. The Sole Liquidator has the authority and duty to satisfy any obligations of the Partnership that may arise in relation to the optional redemption right provided in clause 16.10 of the Constitution. In addition, the Sole Liquidator shall, in full or partial satisfaction (as applicable) of its obligations to distribute amounts payable to the A Partner in accordance with the Constitution (in particular, in accordance with the payment waterfall in clause 16.5 thereof), agree to give irrevocable instructions to Barclays Bank PLC to transfer to the A Partner the full amount standing to the credit of the cash account held by the Partnership with Barclays Bank PLC (account number 62806155). Any shortfall in amounts due to the A Partner shall be met using other funds of the Partnership.

The Sole Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers and duties as it may deem fit, to one or several representatives. The Sole Liquidator's signature binds validly and without limitation the Partnership in the process of being liquidated.

The A Partner expressly acknowledges that any distribution made to it under Clause 16.5(a) of the Constitution reduces the amount due to it as Aggregate Redemption Amount under Clause 16.10 of the Constitution. Following the receipt in full by the A Partner of all amounts due to the A Partner under Clause 16.5(a) of the Constitution, the A Partner shall no longer be entitled to exercise its right to request the redemption of its A Fractional Interests in accordance with Clause 16.10 of the Constitution.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was adjourned.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holders of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holders have signed with Us the notary the present deed.

#### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des Associés de "GRENACHE & CIE S.N.C.", ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.763.

La Société a été constituée par acte notarié le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 Décembre 2007, numéro 2928. Les statuts de la Société datés du 20 novembre 2007 ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 17 Juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

#### ONT COMPARU:

Grenache, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 134.649 et ayant un capital social de EUR 21,000, ici représentée par Monsieur David WIDART, résidant professionnellement à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 Juillet 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être déposée en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

BNP Paribas, une société anonyme, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Français sous le numéro 662042449, ici représentée par Madame Valerie ATTIA, résidant professionnellement à 3 Rue d'Antin, 75002 Paris 02 France, en vertu d'une procuration en date du 16 Juillet 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être déposée en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

Tous les associés sont représentés à l'assemblée et renoncent expressément à toute notification et au bénéfice des formalités de convocation en vertu de l'article 8.3 des Statuts.

Les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans les Statuts.

Les Associés déclarent avoir été informés auparavant de l'ordre du jour de l'assemblée.

L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui suivent:

*Ordre du jour*

1. Décision d'approuver les comptes financiers intérimaires établis pour la période du 1 Janvier 2014 au 17 Juillet 2014 (les "Comptes Intérimaires").

2. Décision de voter sur la décharge accordée aux Gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1 Janvier 2014 au 17 Juillet 2014.

3. Décision de dissoudre et mettre la Société en liquidation anticipée.

4. Décision de nommer FIDUPAR, une société anonyme de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé à 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et laquelle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.296 ("FIDUPAR"), en tant que le liquidateur unique de la Société sur la proposition de l'Associé B en conformité avec l'article 16.4 des Statuts et de déterminer les pouvoirs dudit liquidateur unique (en particulier, en ce qui concerne le droit de rachat optionnel, les montants de la liquidation à être distribués et l'ordre de leur distribution, et les instructions de paiement à être données par dudit liquidateur unique en ce qui concerne le compte de la Société qui est sujet d'une sûreté et qui est tenu avec Barclays Bank PLC, dans la mesure où il y a des fonds sur ce compte).

5. Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

*Première résolution*

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accorder décharge aux Gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1 Janvier 2014 au 17 Juillet 2014.

*Troisième résolution*

Les Associés décident, en conformité avec la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi Sociétés") et avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation anticipée.

*Quatrième résolution*

Sur la proposition de l'Associé B en conformité avec l'article 16.4 des Statuts, les Associés décident de nommer FIDUPAR en tant que liquidateur unique de la Société (le "Liquidateur Unique"). Le Liquidateur Unique à le pouvoir et le devoir de réaliser la totalité de l'actif de la Société (dans la mesure où il n'est pas encore en espèces) et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur Unique est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier aux Comptes Intérimaires.

Le Liquidateur Unique dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi Sociétés, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par les Associés. Après avoir effectué les provisions nécessaires en vue du paiement des dettes, le Liquidateur Unique distribuera le boni de liquidation aux Associés en conformité avec les termes des Statuts (en particulier, l'ordre de paiements prévu dans leur article 16.5) au plus tard le 24 Juillet 2014. Le Liquidateur Unique à le pouvoir et le devoir de satisfaire toute obligation de la Société qui pourrait naître en connexion avec le droit de rachat optionnel prévu par l'article 16.10 des Statuts. En outre, le Liquidateur Unique, en satisfaction totale ou partielle de ses obligations de distribuer des montants payables à l'Associé A en conformité avec les Statuts (en particulier, l'ordre de paiements prévu dans leur article 16.5), agréera à donner des instructions irrévocables à Barclays Bank PLC de transférer à l'Associé A le montant total se trouvant sur le compte en espèces tenu par la Société chez Barclays Bank PLC (numéro de compte 62806155). Toute insuffisance survenue en ce qui concerne les montants dus à l'Associé A sera payée en utilisant autres fonds de la Société.

Le Liquidateur Unique pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs ou de ses devoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur Unique pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

L'Associé A reconnaît expressément que toute distribution lui faite sous l'article 16.5(a) des Statuts réduira le montant lui dû en tant que Montant Total du Rachat sous l'article 16.10 des Statuts. Suite à la réception complète par l'Associé de tous montants dus à l'Associé A sous l'article 16.5(a) des Statuts, l'Associé A n'aura plus aucun droit de demander le rachat de ses Parts Sociales A tel que prévu par l'article 16.10 des Statuts.

Rien d'autre n'étant porté à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux mandataires des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. WIDART, V. ATTIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. LAC/2014/34321. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014131260/186.

(140149002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**GL Europe Blandford Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.545.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.627, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Philipp Metzschke, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe Blandford Square S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is (i) the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) the holding of loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one Pound sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending



on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.



21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

The twelve thousand (12,000) shares issued have been subscribed by GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500,-.

*Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28<sup>th</sup> 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager;

(ii) Thomas Larkin, born in New Jersey, USA on February 21<sup>st</sup> 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager;

(iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17<sup>th</sup> 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager;

(iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7<sup>th</sup> 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

(v) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst, the Netherlands, on May 16<sup>th</sup> 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.627, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Philipp Metzschke, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe Blandford Square S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et (ii) la détention de prêts, instruments de dettes, reconnaissances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoises ou d'une société étrangères agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumés par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000), représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée

générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les

personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille (12.000) parts sociales émises ont été souscrites par GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille livres sterling (GBP 12.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1,500.-.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - (i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A;
  - (ii) Thomas Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6<sup>th</sup> Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A;
  - (iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;
  - (iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
  - (v) Jorrit Cromptoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36409. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131269/539.

(140149013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

---

**Real Estate Property 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.468.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE PROPERTY 9 S.A.

Référence de publication: 2014129722/10.

(140146642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**RGC GP Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129725/9.

(140146784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014130091/10.

(140147143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**RGC JV Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129726/9.

(140146783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Rosalia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.655.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129730/9.

(140146204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.025.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 27 juillet 2014 que la société Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, a été nommée Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129794/15.

(140146439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129795/10.

(140146506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Epic 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. HAP S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014130050/10.

(140147168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juillet 2014 à 15h00*

A l'unanimité, l'Assemblée décide la nomination aux fonctions d'Administrateur de Monsieur Didier DELEAGE, né le 27 avril 1971 à Marseille (France), domicilié professionnellement 47, rue du Faubourg St Honoré - 75008 Paris (France), pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

*Pour la société*

Franck Sarrazin / Geoffroy Linard de Guertechin

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014130596/17.

(140148084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

---